0210328-BC-id

 **CONDTIONS GENERALES DE PRESTATION DE SERVICES ET DE VENTE**

1. **ACCEPTATION DES PRESENTES CONDITIONS :**

Sauf convention contraire, tous nos services et fournitures sont soumis aux présentes conditions générales qui priment toutes autres conditions.

Toute acceptation d’un devis ou offre de services et prestations implique l’acceptation des présentes conditions générales considérées comme étant bien connues de notre client, lequel peut par ailleurs à tous moments prendre connaissance des présentes conditions générales sur notre site internet www.cbmnetservices.be.

Nos conditions générales s’appliqueront également à tous services et fournitures ultérieurs commandés par le même client qu’il ait été ou non fait expressément référence à nos conditions générales de vente lors de la conclusion de cette nouvelle convention.

La nullité éventuelle d’une ou plusieurs clauses des présentes conditions n’entraîne pas la nullité de l’ensemble des présentes conditions.

1. **CONDITIONS DE PRESTATIONS DE SERVICES**

Toutes nos prestations de services et entretiens sont rémunérés sur base d’un tarif repris dans un devis, une offre ou un contrat, dont le prix est exprimé hors taxes.

Les devis et offres émises par CBM NETTOYAGE SERVICES n’engage cette dernière qu’après acceptation expresse de ce devis ou cette offre par son destinataire.

CBM NETTOYAGE SERVICES fournit tous les produits et matériels nécessaires à la bonne réalisation des prestations convenues.

Toutefois, ne sont pas compris dans notre prix, les sacs poubelle et les consommables divers (papier de toilette, papier essuie-mains, …).

Le client doit fournir à CBM NETTOYAGES SERVICES l’eau chaude et l’électricité nécessaires à la bonne exécution des prestations suivant contrat.

Le défaut de fourniture d’eau chaude, d’éclairage et d’électricité, pour quelque cause que ce soit, constituera une cause justificative de dispense de l’exécution des prestations pendant la durée de cette carence, sans possibilité d’indemnité ou de diminution du prix convenu.

Les jours et horaires d’exécution des prestations fixés de commun accord entre parties sont fermes, sauf imprévu ou cas de force majeure qui dégagerait la société CBM NETTOYAGE SERVICES de toute responsabilité.

CBM NETTOYAGE SERVICES conserve le droit de modifier le prix initialement convenu eu égard à une éventuelle augmentation de ses coûts de revient.

Dans ce cas, le client sera prévenu de cette modification par la voie la plus appropriée, au moins huit jours avant sa mise en œuvre.

Le client qui impute un dommage quelconque aux prestations réalisées en ses locaux par CBM NETTOYAGES SERVICES s’engage à signaler celui-ci dans un délai de 24 heures à compter de la réalisation de la prestation, à défaut de quoi ce dernier est considéré comme renonçant à chercher la responsabilité réelle ou prétendue de CBM NETTOYAGE SERVICES.

CBM NETTOYAGE SERVICES ne peut en aucune façon être tenu pour responsable des dégâts qui sont le fait de la défectuosité de la chose du client et le fait personnel de ce dernier.

Tous travaux de nettoyage rendus nécessaires par un salissement exceptionnel causé par des travaux chez le client, par un dégât des eaux ou tout autre événement qui impliquerait un surcroît temporaire de travail par rapport à la prestation offerte et convenue, seront comptabilisés et facturés en supplément.

1. **CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE LIVRAISON**

CBM NETTOYAGE SERVICES n’est engagé que pour toute commande confirmée en ses bureaux par l’un des modes de transmission couramment usité (dépôt bon de commande au magasin, envoi par courrier ou e-mail, …) et expressément accepté par ses soins.

En cas d’offre de prix, celle-ci ne vaut que pour la commande spécifique qu’elle concerne et n’est d’application qu’en cas de commande de tous les postes repris dans l’offre.

Une offre de prix n’est valable que durant les huit jours qui suivent son émission.

La délivrance des marchandises est réputée avoir été effectuée dans les établissements de CBM NETTOYAGE SERVICES par la remise à l’acheteur ou par simple avis de mise à disposition.

Les expéditions se font aux risques et périls de l’acheteur.

La désignation de l’adresse de livraison et du mode de livraison relève de la responsabilité exclusive de l’acheteur.

Lorsqu’aucun préposé ou représentant de l’acheteur n’est présent pour réceptionner une livraison, celle-ci sera réputée conforme aux indications mentionnées sur le bon de commande et le bordereau de livraison.

**4. RESERVE DE PROPRIETE – PRIVILEGE DU VENDEUR IMPAYE**

Les marchandises vendues resteront la propriété du vendeur jusqu’à l’exécution complète des obligations de l’acheteur et notamment jusqu’au paiement complet du prix de vente.

En cas de non-paiement dans les délais prévus, le vendeur se réserve le droit de reprendre la marchandise fournie aux frais de l’acheteur sans préjudice des dispositions prévues aux présentes conditions générales de vente.

En tout état de cause et sans préjudice de la réserve de propriété stipulée ci-dessus, le vendeur bénéficiera du privilège reconnu par la loi hypothécaire du 16 décembre 1851, article 20, 5ème au vendeur d’effets mobiliers non payés.

**5. CONDITIONS DE PAIEMENT**

Nos factures sont payables au comptant au siège social ou d’exploitation de notre entreprise.

Une facture non payée à son échéance sera productive de plein droit et sans mise en demeure préalable d’un intérêt de retard au taux de 10 % l’an.

En outre, du seul fait du non-paiement d’une facture à son échéance, le montant de l’impayé à cette date sera majoré de plein droit et sans mise en demeure préalable de 10 % à titre de dommages et intérêts forfaitaires avec un minimum de 100 € par facture.

**6. TRIBUNAL COMPETENT ET DROIT APPLICABLE**

En cas de contestation ou de litige les parties déclarent expressément attribuer compétence exclusive aux tribunaux belges et plus particulièrement aux tribunaux de Marche-en-Famenne.

L’acheteur et le vendeur déclarent soumettre leurs relations contractuelles au droit belge.